

Communiqué de presse – 29 novembre 2023

Cap sur l'égalité professionnelle dans la filière maritime : L'État soutient l'observatoire du Cluster Maritime Français

À l'occasion des Assises de l'économie de la mer, le 29 novembre à Nantes, le Secrétariat d'État chargé de la mer, représenté par le Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture Éric Banel, et le Cluster Maritime Français (CMF), représenté par son président Frédéric Moncany de Saint-Aignan, ont signé une convention de partenariat visant à refonder l'Observatoire « Cap sur l'égalité professionnelle » dans la filière maritime, déjà initié en 2015 par le CMF.

Objectif : relancer cet observatoire pour amplifier la mobilisation de l'écosystème maritime dans son ensemble en faveur de plus de mixité femmes-hommes d'une part, et mesurer l'évolution de la place des femmes dans la filière maritime sur un temps long.

Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, et Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français s'engagent par la convention de partenariat pour le soutien à la refondation et à la pérennisation de l'Observatoire « Cap sur l'égalité professionnelle ».

Mesurer et analyser l'évolution de la place des femmes dans la filière maritime, dans une démarche public-privé, permet de valoriser les efforts déjà accomplis et d'appuyer les efforts encore nécessaires de la part de tous les acteurs maritimes, des entreprises, jusqu'aux acteurs de la formation, en faveur de plus de mixité femmes-hommes dans le maritime.



Trois éditions prévues entre 2024 et 2028, pour objectiver et analyser les tendances, et soutenir l'évolution de la place des femmes dans la filière maritime

La DGAMPA s'engage ainsi à soutenir la réalisation par le Cluster Maritime Français de trois éditions de l'observatoire. La prochaine enquête sera lancée début 2024. Un appel à toutes les entreprises, administrations et acteurs de la formation de la filière maritime sera lancé afin de répondre à un objectif d'au moins 100 répondants, ce qui permettra d'avoir des résultats représentatifs de l'ensemble de la filière maritime française, de dégager les grandes tendances. Pourront ainsi émerger les bonnes pratiques de la filière, afin de les diffuser au bénéfice du plus grand nombre avec des supports dédiés.

L'Observatoire produira de 2024 à 2028 un baromètre de la mixité du secteur en encourageant tous les acteurs, dans une réflexion public-privé, à accélérer la mise en œuvre d'objectifs progressifs et ambitieux d'augmentation du nombre de femmes à tous les échelons dans les entités publiques et entreprises privées de la filière maritime.

Ce baromètre est une expression de l'évolution de la féminisation, de la mixité, de l'égalité professionnelle dans 3 segments de la filière maritime (1. entreprises : transport, ports, naval, nautisme, énergies marines renouvelables, pêche, services maritimes ; 2. administrations liées au maritime ; 3. Lycées maritimes, écoles et universités liés au maritime).

La mixité et l'égalité professionnelle hommes-femmes : la filière maritime progresse mais du chemin reste à faire.

Le CMF a pris l'initiative en 2015 de créer un Observatoire appelé « Cap sur l'égalité professionnelle » pour mesurer le nombre et l'évolution de la place des femmes dans les secteurs de la filière maritime.

Cet Observatoire a permis de sonder les acteurs de la filière maritime, et ce à trois reprises pour mettre à jour et publier les chiffres issus des résultats de ces enquêtes. Ces données ont également été complétées à partir de 2019 de fiches bonnes pratiques sur 8 thématiques.

Détails sur : <https://www.cluster-maritime.fr/la-filiere-maritime/les-enjeux-maritimes/egalite-professionnelle-hommes-femmes/>

Les derniers résultats de l'Observatoire

L'enquête la plus récente, réalisée en 2021, à laquelle 44 entreprises de la filière maritime ont répondu, a permis de faire ressortir les chiffres* suivants :

- 44 entreprises emploient 74 022 personnes dont 15 830 femmes, soit 21,4 % des effectifs.
- Pour ces entreprises répondantes, les femmes représentent en moyenne 10 % des emplois navigants et 24% des emplois sédentaires.

**Les résultats chiffrés présentés donnent des tendances qualitatives, mais ne pas sont statistiquement représentatifs de l'ensemble de la filière maritime.*

« Le soutien de l'État via la DGAMPA est essentiel pour renforcer la démarche que le CMF a initiée depuis plusieurs années qui vise à mesurer l'évolution de la place des femmes dans la filière maritime. Au niveau des chiffres comme des bonnes pratiques, cela évolue positivement mais il reste encore du chemin à faire. Notre objectif est de mesurer la tendance actuelle et d'encourager les entreprises à se fixer des objectifs progressifs d'ici 2030. Renforcer la mixité est un enjeu pour assurer le développement et l'attractivité de la filière » explique Marie-Noëlle Tiné-Dyèvre, directrice adjointe du Cluster Maritime Français, qui anime le groupe synergie du CMF dédié à ce sujet.

« L'objectivation de l'égalité professionnelle de la France maritime est une nécessité. Nous devons tous continuer à nous mobiliser. Le Secrétariat d'Etat à la mer s'inscrit dans le sillage des travaux menés par le Cluster maritime français dès 2015 et se place à ses côtés pour que la mixité du maritime apparaisse en figure de proue. Le maritime ne peut se passer de la moitié de l'humanité, à terre comme en mer, que ce soit du point de vue économique et quantitatif, ou qualitatif par la richesse que porte la mixité. Nous nous en donnons collectivement les moyens dans cette démarche public-privé de long terme ». Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture



Crédits photo : Ilago

À propos du Cluster Maritime Français :

Créé en 2006, le Cluster Maritime Français est une organisation de promotion de l'économie maritime française et de ses acteurs en France et à l'international. Il représente plus de 97 milliards d'euros de valeur de production et 390000 emplois. Près de 500 entités sont membres du CMF, de l'industrie aux activités maritimes de toute nature. Communication institutionnelle, synergies opérationnelles et actions d'influence sont ses trois axes de travail pour renforcer, avec ses membres, la « task force maritime française », véritable écosystème à la fois soucieux du développement et de la durabilité des activités maritimes, génératrice d'affaires et de transition environnementale.

www.cluster-maritime.fr

Contact presse : Gaëlle Cadiou – g.cadiou@cluster-maritime.fr - +33 (0)6 98 12 85 63

À propos de la DGAMPA :

La Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) est une direction générale de l'administration centrale. Rattachée au pôle ministériel écologie / énergie / territoires / mer, elle est placée sous l'autorité du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et sous celle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. La DGAMPA a pour mission de mieux concilier les différents usages sur un espace maritime de plus en plus convoité, réaffirmant la place de la mer au sein des politiques publiques, tout en veillant à une meilleure protection de nos ressources et de nos milieux marins. La DGAMPA a pour ambition de relever les défis de la planification maritime et du développement durable de l'économie bleue, mais aussi de porter la transition écologique et énergétique des activités maritimes, promouvoir la connaissance du milieu marin et favoriser l'innovation.